

Acceptation du règlement

Je soussigné, demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 09/06/2019. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l'association des amis de l'école Henri Matisse.

je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article l310-2 du code du commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de la même nature au cours de l'année civile.(art r321-9 du code pénal)

fait à le Signature

Pour les professionnels

Je soussigné, demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 09/06/2019. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l'association des amis de l'école Henri Matisse.

je déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Damgan

Parking du Champ-Creiss

9 juin 2019



Exposants: 4€ / mètre linéaire

Inscriptions

06-04-47-12-74
asso.matisseskol@gmail.com

Restauration sur place



Organisation: Association des Amis de l'Ecole Henri Matisse de Damgan



<http://www.ecole-henri-matisse-damgan.fr/amicale/vide-grenier-damgan-2019/>

Règlement du vide grenier

art1- l'association "les Amis de l'école Henri Matisse" est organisatrice du vide-grenier se tenant sur le parking du Champ-Creiss à Damgan le 09/06/2019 de 8h00 à 18h00.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h jusqu'à 8h00 pour les personnes dont le dossier sera complet.

Les exposants dont le dossier ne sera pas complet devront attendre 8h00.

art2- les organisateurs attribuent les emplacements des exposants, qui ne peuvent pas s'installer eux même mais doivent le faire à l'emplacement qui leur sera indiqué.

art3- les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte, vol, détérioration. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

art 4- Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être ré-attribuées.

art 5- les objets non vendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée

art 6- la présence à cette journée implique l'acceptation de ce règlement.

art 7- les voitures sont acceptées sur l'emplacement à partir de 4m linéaire achetés si le véhicule ne dépasse pas 4m.

Dossier à nous renvoyer à:

Amicale Parents d'Elèves
Ecole Henri Matisse
Rue des Ecoles
56750 Damgan

Inscription Vide grenier Damgan Parking du champ Creiss le 09/06/19

Nom: Prénom:
Adresse:
Code postal: Ville:
Téléphone: e-mail:
Nombre de mètres:x4€ prix total :

(si paiement par chèque, mettre à l'ordre des Amis de l'Ecole Henri Matisse)

Information de votre pièce d'identité (obligatoire pour toute inscription à un vide grenier)

- Nature de la pièce d'identité:
- Numéro:
- Date de délivrance:
- Lieu de délivrance:

Joindre un photocopie de votre pièce d'identité.

Pour les professionnels

Adresse de la société :

Raison sociale:

Numéro de RCS:

TSVP

Acceptation du règlement + Déclaration préfecture (pro) au verso